

Adresse de l'agent national du district de La Montagne (Aveyron) qui fait part à la Convention de la fête célébrée le 20 prairial en l'honneur de l'Auteur de la nature pendant laquelle 2000 livres en dons patriotiques ont été récoltées, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de l'agent national du district de La Montagne (Aveyron) qui fait part à la Convention de la fête célébrée le 20 prairial en l'honneur de l'Auteur de la nature pendant laquelle 2000 livres en dons patriotiques ont été récoltées, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 384-385;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24092_t1_0384_0000_17

Fichier pdf généré le 21/07/2021

général, l'hommage qui lui est dû, notre attention s'est portée vers nos augustes législateurs, qui ont confondu et frappé de la rigueur des lois les impies conspirateurs, et qui ont fondé et affermi la république sur les bases immuables de l'éternelle justice et de l'immortalité de l'ame. Graces immortelles à la Divinité bienfaisante, ajoute-t-il; attachement inviolable à la République, à la Convention nationale : tels ont été les sentimens qui ont échauffé tous les cœurs dans cette fête, et qui se sont mêlés aux épanchemens de la douce fraternité et de la joie la plus pure.

Mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique (1).

12

Les maire et officiers municipaux de la commune de Quiberon, département du Morbihan, témoignent à la Convention nationale leur reconnaissance sur le décret concernant l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame, et lui font part des détails de la fête qu'ils ont célébrée le 20 prairial.

Mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique (2).

13

Les membres composant la société populaire de Feurs, département de la Loire, écrivent à la Convention nationale qu'aussitôt qu'ils eurent connoissance de la loi du 4 nivôse, ils s'empresèrent de coopérer aux fournitures et habillemens des braves défenseurs de la patrie; que leur commune rassembla bientôt 385 chemises, 257 paires de guêtres neuves, 13 habits d'uniforme, 73 paires de souliers, 35 paires de bas, 5 culottes, 9 vestes, 2 cols et 2 mouchoirs de poche, et que tous ces objets furent envoyés au district de Boën pour être envoyés à leur destination. Ils se plaignent de ce que l'administration de ce district n'a pas encore rempli le vœu de leur société, et observent aux législateurs que ces objets doivent dépérir dans les magasins où ils sont entreposés, et qu'il seroit très-urgent de les envoyer aux armées. Ils terminent par inviter la Convention à rester à son poste jusqu'à ce que la République soit parfaitement affermie.

Mention honorable, renvoi au comité des marchés (3).

14

Les membres composant la société populaire de Lunéville, département de la Meurthe, écrivent à la Convention nationale : « Législateurs, l'athéisme, ce monstre désorganisateur, aiguïsoit les poignards dans le temple des lois. Là le vice cherchoit à éclipser la vertu pour favoriser le crime de l'étranger; mais ce vice est entré dans le néant à votre voix et à celle de comités de salut public et de sûreté générale. »

Ils adressent à la Convention l'état des matières d'or et d'argent qu'ils viennent d'envoyer à la monnaie de Paris, et qui ont été déposées sur l'autel de la patrie, dans le sein de la société, pour secourir l'indigence vertueuse. Ces matières consistent en 2 onces 59 grains d'or et 12 marcs 2 onces d'argent.

Ils lui adressent aussi l'état des appareils faits pour les armées par les officiers Castara et Roussel, aidés par les citoyens Lebon et Bourbon, et invitent la Convention à en fixer la destination.

Ils terminent par inviter les législateurs à rester à leur poste pour affermir le gouvernement démocratique.

Mention honorable, renvoi au comité d'instruction publique (1).

15

Les citoyens Geoffroy, frères, de la commune de Lorient, département du Morbihan, en leur qualité d'héritiers de feu leur frère Gildas-François-Joachim Geoffroy, écrivent à la Convention nationale qu'ils font don à la patrie du montant de la liquidation des offices de notaire et de procureur du ci-devant siège royal d'Auray dont leur dit feu frère étoit titulaire : ils ajoutent que les titres de ces offices sont devers le citoyen Montigny, directeur du bureau de liquidation.

Mention honorable, renvoi au comité de liquidation (2).

16

L'agent national du district de La Montagne, ci-devant Saint-Affrique, département de l'Aveyron, félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame, l'invite à rester à son poste, et lui donne connoissance de la fête à l'Auteur de la nature, qui a été célébrée dans cette commune le 20 prairial, et à la fin de

(1) P.V., XLII, 83. Bⁱⁿ, 6 therm (1^{er} suppl^t).

(2) P.V., XLII, 83.

(3) P.V., XLII, 83.

(1) P.V., XLII, 84. Bⁱⁿ, 15 therm. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XLII, 84.

laquelle il s'est fait 2000 liv. de don patriotique.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*La Montagne*, 21 prair. II] (2).

Représentans,

Gloire vous soit rendue, vous avez consacré vos vertus à l'immortalité, en déclarant[,] au nom du Peuple Français, qu'il reconnoit l'Etre suprême; quel triomphe pour la Nature, sur l'erreur, la superstition et le mensonge. L'Auteur de tout a reçu hier nos hommages; ce n'est plus des mômeries que nous avons chanté dans cette brillante fête; ce sont des himmes à la Liberté; c'est les productions de la nature qui en ont fait l'ornement; c'est par l'incendie que nous avons fait disparaître ces emblèmes qui insultoient l'Auteur de la Vertu, qui préside sans faste ses volontés, qui sont les vôtres[,] Représentans, et qui font notre bonheur. C'est un don de 2 000 liv. à l'indigence qui l'a terminée. Continuez vos glorieux travaux, la Justice et la Vertu sont votre ordre du jour; c'est là le tombeau des traîtres, et la mort des conspirateurs et des intrigans.

Périssent les tirans, les monstres qui sous le nom de la Religion, avoient fait de l'Etre suprême, un être féroce, et répétons sans cesse en proclamant leur chute : Vive la République, vive la Montagne !

GUIRAUD.

17

L'agent national de la commune de Pressigny, département de la Haute-Marne, informe la Convention nationale qu'il a fait passer à l'administration du district de Bourbonne-les-Eaux le linge, les ornemens et 8 livres 1/2 2 onces d'argenterie, provenant de la ci-devant église de Pressigny; que ses concitoyens sont tous dévoués à la révolution; qu'ils se sont dépouillés de leurs affenages en faveur des braves volontaires de leur commune qui n'avoient aucune ressource; qu'il a fait une collecte qui a produit 100 chemises neuves, et une somme d'argent qui a été employée en souliers, et que le tout a été envoyé aux défenseurs de la patrie;

Mention honorable, renvoi au comité des marchés (3).

18

La municipalité de la commune de La Vérité, ci-devant Le Bois, Isle Républicaine, département de la Charente-Inférieure, félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre suprême et l'immortalité de l'ame, lui donne les détails de la fête qui a été célébrée dans cette commune le 20 prairial en l'honneur de cet Etre sublime, et

(1) P.V., XLII, 85.

(2) C 311, pl. 1232, p. 13.

(3) P.V., XLII, 85.

l'invite à rester à son poste pour l'affermissement du gouvernement démocratique. Elle lui donne connoissance des dons que les citoyens de cette commune ont faits et déposés au district à différentes époques pour les braves défenseurs. Ces dons consistent en 34 paires de bas, 10 paires de souliers, 36 sacs, 20 chemises, et 674 liv. en assignats.

Elle annonce que l'atelier de salpêtre de cette commune est en activité, et termine par dire qu'une collecte qu'elle vient d'ouvrir va bientôt fournir une somme pour aider à la construction d'un vaisseau de ligne dans ce département.

Mention honorable, envoi au comité des marchés (1).

19

Le président du district de Meaux (2) écrit que l'administration vient de faire à la trésorerie un neuvième envoi d'argenterie des églises, composés de 826 marcs une once et 701 marcs d'étoffes d'or et d'argent; il dit que depuis que la victoire est en permanence, les fêtes sont à l'ordre du jour; il dit aussi que la loi des secours pour les indigens est en pleine activité.

Mention honorable, renvoi à la commission des revenus nationaux (3).

20

Les administrateurs du district de Marennes, département de la Charente-Inférieure, rendent un compte satisfaisant de l'esprit public de leur arrondissement; ils annoncent que tous les bras s'occupent à lessiver un sol ingrat et à en extraire le peu de salpêtre qu'il renferme, et que 400 baïonnettes se fabriquent par décade.

Mention honorable (4).

21

Les administrateurs du district de la campagne de Commune Affranchie, département du Rhône, font part à la Convention nationale que l'extraction du salpêtre est dans la plus grande activité dans ce district, et qu'ils viennent de faire parvenir à la raffinerie de l'Unité à Paris 15 barils de ce minéral, pesant ensemble 67 quintaux 86 livres.

Mention honorable, renvoyé à la commission des poudres et salpêtres (5).

(1) P.V., XLII, 85.

(2) Seine-et-Marne.

(3) P.V., XLII, 86.

(4) P.V., XLII, 86. Bⁱⁿ, 6 therm. (1^{er} suppl⁴); *Audit. nat.*, n^o 671.

(5) P.V., XLII, 86. J. Fr., n^o 665.